

Image not found or type unknown



Régime indemnitaire - contractuel fonction publique

Par **Contractuel**, le **04/11/2008** à **12:46**

Bonjour, j'ai signé un CDD de 2 ans dans une collectivité locale (mairie) où je suis assimilé attaché. L'annonce stipulait que je bénéficierais du régime indemnitaire, or à ma première paye je me suis aperçu que je n'en bénéficiais pas. Je vais demander un RDV au DRH pour réclamer le RI, mais si il refuse, est-ce que j'ai un recours juridique ? merci d'avance,